

LE MINISTRE D'ÉTAT,  
MINISTRE DE L'ÉCONOMIE,  
DES FINANCES ET DE L'INDUSTRIE

LE MINISTRE DÉLÉGUÉ  
À L'INDUSTRIE

LE SECRÉTAIRE D'ÉTAT  
AU BUDGET ET À LA  
RÉFORME BUDGÉTAIRE

LE MINISTRE DE LA CULTURE  
ET DE LA COMMUNICATION

Paris, le 22 JUIL. 2004

Monsieur le Président,

La mission confiée à M. Henri PAUL pour proposer un nouveau cadre de relations entre la Presse et La Poste a abouti, grâce aux efforts conjugués de toutes les parties prenantes, à la signature d'un accord couvrant la période de 2005 à 2008.

Cet accord prévoit que les publications inscrites à la commission paritaire des publications et agences de presse continuent à bénéficier de la part de La Poste de tarifs préférentiels pour son transport et sa distribution. La Presse peut ainsi développer sa diffusion par une politique d'abonnements à un coût raisonnable pour le public, en bénéficiant de prestations relevant du service universel postal - ainsi que le réaffirme le projet de loi relatif à la régulation des activités postales, que nous proposerons rapidement à l'examen de l'Assemblée nationale -, adaptées à ses besoins, et fournies avec une bonne qualité de service.

L'Etat, pour sa part, favorise le pluralisme de l'information et veille, en matière de distribution postale, à l'égalité des titres et des lecteurs sur tout le territoire. Dans ce cadre, la compensation financière versée par l'Etat à La Poste pour assurer cette mission revêt deux formes :

- une aide à l'exemplaire pour la diffusion postale des publications d'information politique et générale, des quotidiens à faibles ressources publicitaires ou de petites annonces.
- une aide à l'exemplaire distribué en zones peu denses, compensant une partie des surcoûts de distribution dans les zones considérées et permettant le maintien d'un tarif péréqué sur l'ensemble du territoire.

L'effort global de l'Etat est fixé pendant la période de l'accord à un montant global annuel de 242 M€.

Nous vous prions d'agréer, Monsieur le Président, l'expression de nos sentiments les meilleurs.



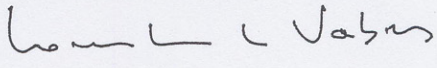
Nicolas SARKOZY



Patrick DEVEDJIAN



Dominique BUSSEREAU



Renaud DONNEDIEU de  
VABRES

Monsieur Jean-Paul BAILLY  
Président du Groupe La Poste  
Case Postale F 601  
44, Boulevard de Vaugirard  
75757 PARIS